

Voyelles Accompagnement à la programmation culturelle

2026

Médiathèque
départementale
de l'Hérault



LA PRESENTATION

En tant qu'acteur de la politique culturelle départementale, la Médiathèque départementale de l'Hérault vous accompagne, pour faire vivre votre bibliothèque, favoriser son attractivité et sa visibilité, et encourager votre démarche d'éducation artistique et culturelle auprès de tous les publics.

1/ LE DISPOSITIF VOYELLES ACCOMPAGNEMENT A LA PROGRAMMATION CULTURELLE

LES OBJECTIFS

- Encourager les bibliothèques à construire une programmation de qualité en cohérence avec les spécificités de leur territoire pour accroître leur attractivité.
- Favoriser une offre pérenne et une communication régulière autour de la programmation culturelle pour renforcer la visibilité des bibliothèques et la lisibilité de leur offre par les habitants.
- Accompagner la montée en compétences des bibliothécaires par une co-construction de leur programmation.
- Promouvoir le rôle éducatif des bibliothèques et la prise en compte de tous les publics, y compris ceux qui sont éloignés de l'offre culturelle.
- Susciter les collaborations entre les bibliothèques d'un bassin de vie.

LA PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROGRAMMATION

<Un accompagnement à la programmation composé d'ateliers de co développement et d'un suivi individuel

<Une programmation culturelle avec 3 animations financées par le Département de l'Hérault et 2 animations mises en place par le lieu d'accueil

<Des outils d'animations pédagogiques prêtés

<Des documents de référence (guide de l'action culturelle, guide « Communiquer pour l'accueil d'une animation », un répertoire d'intervenants, une charte d'action culturelle)

UNE PROGRAMMATION CHOISIE PAR LES BIBLIOTHEQUES DANS LES THEMATIQUES PRECONISEES PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE

- La préservation de l'environnement et de la biodiversité ainsi que les actions en faveur de la transition écologique
- La culture scientifique et technique
- L'égalité hommes-femmes et la lutte contre les discriminations

ET AUSSI ...

- Les loisirs créatifs & les arts plastiques
- Le patrimoine et l'Histoire locale
- La musique

UNE OFFRE D'ANIMATIONS EN 2 TEMPS

- Une sélection d'animations dans le domaine des sciences, de l'environnement, du patrimoine, de la citoyenneté, des arts plastiques et des loisirs créatifs pour le 1er semestre 2026 (voir sélection jointe)
- Une offre avec de nouvelles propositions pour le 2^{ème} semestre 2026

QUI PEUT CANDIDATER ?

- Les bibliothèques, médiathèques et points lectures de l'Hérault sont éligibles à ce dispositif
- Les établissements hors réseaux de lecture sont prioritaires.
- Les établissements en réseau de lecture peuvent participer sous condition que la totalité des animations soient financées par leur tutelle.
- Les établissements qui auront bénéficié de l'accompagnement ne pourront pas candidater durant les 3 années suivantes.

COMMENT CANDIDATER A L'ACCOMPAGNEMENT 2026?

La bibliothèque envoie un dossier de candidature (document en pièce jointe) qui précise :

- les enjeux et motivations de sa candidature
- son historique de programmation
- les améliorations attendues
- les moyens financiers, techniques , humains que la bibliothèque prévoit d'y consacrer
- les difficultés précédemment rencontrées

Candidature à envoyer à : ismiraglia@herault.fr
avant le 5 décembre 2025

COMMENT LES CANDIDATURES SONT-ELLES SELECTIONNEES ?

Les critères

- l'adéquation entre la mise en place d'une programmation et la capacité des équipes à porter le projet et à le pérenniser.
- l'intérêt de l'équipe pour la méthode proposée
- l'offre aux publics empêchés ou éloignés de l'offre culturelle.
- la collaboration avec d'autres bibliothèques du même bassin de vie
- les bibliothèques hors réseau de lecture seront prioritaires.

Un jury composé des Chefs de service des réseaux est et ouest, des pilotes du groupe de travail schéma d'action et de médiation culturelle, du bibliothécaire en charge des animations à la médiathèque Pierresvives, et du responsable de l'Unité médiations **sélectionnera les candidatures.**

COMMENT INTERVIENDRA L'AIDE FINANCIERE?

- Les animations proposées par le Département de l'Hérault seront payées directement par le Département de l'Hérault.
- Les fournitures consommables seront prises en charge par le lieu d'accueil.

LE CALENDRIER

-Du 3 novembre au 5 décembre 2025 :

Les Bibliothèques candidatent auprès du Département de l'Hérault

-En décembre 2025 :

Le jury sélectionne les bibliothèques en parcours d'accompagnement à la programmation

-En janvier 2026: notification des bibliothèques sélectionnées

-De janvier à Décembre 2026 :

-Ateliers de co-développement et suivi individuel à la programmation

-Elaboration des programmations culturelles et signature des contrats tripartites pour les animations choisies

-Mise en œuvre des programmations culturelles à partir d'avril 2026.

2/ LES ANIMATIONS PONCTUELLES HORS DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROGRAMMATION CULTURELLE

LA FINALITE DE L'OFFRE D'ANIMATIONS HORS ACCOMPAGNEMENT A LA PROGRAMMATION

- Participer au renforcement de l'attractivité et de la visibilité de la Bibliothèque d'accueil
- Accompagner les bibliothèques dans leur montée en compétences dans l'accueil d'animations.

LES ANIMATIONS HORS DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROGRAMMATION

-Les animations réalisées par les bibliothécaires départementaux et médiateurs des Archives départementales sont accessibles aux bibliothèques hors parcours d'accompagnement, dans la limite de la disponibilités des intervenants :

-Atelier « Du kirigami au pop up », Atelier gaufrage, Atelier de création d'empreintes végétales, les siestes musicales jazz pop ou classiques, Ateliers pochoirs, Atelier « Le papillon et sa symbolique », Atelier « La lune dans tous ses états », Atelier « Créer à la manière de... », Atelier « Petits carnets », Atelier fleurs en papier, Atelier « Mon patrimoine en ligne », Atelier généalogie, Atelier citoyenneté.

QUI PEUT CANDIDATER ?

- Les bibliothèques, médiathèques et points lectures de l'Hérault qui ne sont pas encore prêts à mettre en place une programmation culturelle sont éligibles à ce dispositif
- Les établissements hors réseaux de lecture sont prioritaires.

LES CRITERES DE SELECTION

- La capacité technique à accueillir l'animation.
- L'implication de la bibliothèque dans l'accueil (accueil de l'intervenant, communication, modération de la rencontre, participation financière pour une animation, etc..).
- La rédaction d'un bilan des accueils des animations Voyelles précédentes .
- L'antériorité d'accueil d'une animation proposée par la Médiathèque départementale (Voyelles animations, Partir en livre, Graines d'Histoires,..).
- Les bibliothèques hors réseaux de lecture seront prioritaires.

COMMENT CANDIDATER?

-Vous effectuerez obligatoirement 3 choix parmi les animations proposées.

-La pré-inscription se fera en ligne sur framaform.org.

La date limite de pré-inscription sera le 5 Décembre 2025, délai de rigueur.

La candidature est à saisir sous le lien ci-dessous : [ICI](#)

A VOUS DE PROGRAMMER !

*La culture nourrit les capacités et les valeurs humaines,
elle est un ressort fondamental du développement durable des communautés,
des individus et des territoires.*

Merci de votre attention.